Société immobilière de service public
Parvis des Ecoliers, 1 • 4020 Liège
Service Location
☎ **Tél de 09h à 12h: 04 349 40 40 tapez 2**
✉ *Candidats@maisonliegeoise.be*

CACHET

Reçu le :

SCANNEZ-ICI

FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE

Procédure d'inscription

Vous devez :

- Compléter et signer le formulaire unique de candidature
- Joindre tous les documents à fournir

La Maison Liégeoise

- Vérifie que vous respectez les conditions d'admission
- Vous informe par écrit de la recevabilité de votre candidature et de son numéro unique
- En de cas de candidature incomplète, vous serez informé des documents manquants

À savoir

- Vous vous inscrivez auprès d'une seule société qui devient votre société de référence. Un registre de candidature centralisé permet aux autres sociétés de logements concernées par votre demande d'être informées automatiquement de votre inscription.
- Vous devez renouveler votre demande de logement chaque année entre le 1er janvier et le 15 février. (Sauf si votre candidature a été admise avant le 1er juillet de l'année qui précède le renouvellement).
- Vous devez informer votre société de référence de tout changement de votre situation: adresse, numéro de téléphone, revenus, composition ménage, …
- **Toute déclaration inexacte ou incomplète autorise votre société de référence à radier le dossier de candidature.**

Comment nous renvoyer votre demande

Il existe plusieurs possibilités pour nous renvoyer vos documents :

Site web	E-mail	Courrier	Autres
Utiliser le Jotform sur notre site web *www.maisonliegeoise.be* **Ou** Utiliser le QR-Code ci-dessus	Renvoyer votre demande par mail à *candidats@maisonliegeoise.be*	Renvoyez votre demande par courrier à La Maison Liégeoise, Parvis des Ecoliers 1 4020 Liège	Déposer dans la boîte aux lettres du siège social

Documents à joindre obligatoirement à votre demande (validité maximum 3 mois)

▲▲▲ La Maison Liégeoise NE FAIT PAS de photocopies

Composition de famille

☐ Une copie **recto-verso de la carte d'identité** de tous les membres du ménage

Preuve que les demandeurs ne sont pas propriétaires

Ne pas détenir un logement en pleine propriété ou en usufruit, sauf s'il est déclaré non améliorable, inhabitable ou confié en gestion auprès d'un opérateur immobilier public

☐ La déclaration sur l'honneur de **NON PROPRIETE** complétée et signée par le ou les demandeurs **(Annexe 1)**

Eventuellement :

☐ Copie **du mandat de gestion** avec l'opérateur immobilier

☐ Attestation du notaire stipulant la vente du bien

☐ Copie du compromis de vente dont les clauses suspensives ne sont pas d'application

Revenus

Les preuves **des revenus actuels** de tous les membres du ménage âgés de plus de 18 ans **:**

☐ Pension	Un tableau du SPF Pensions mentionnant les montants perçus.
☐ Salarié.e	Les 3 dernières fiches de salaire reprenant un mois complet. Si vous travaillez à temps partiel, fournir une attestation officielle mentionnant le complément des revenus des allocations de chômage, de la mutuelle ou du CPAS. Les données doivent correspondre. Par exemple, si la fiche de salaire reprend les données de juin, fournir une attestation pour un complément éventuel perçu également pour le mois juin.
☐ Allocations chômage	Une attestation du syndicat ou de la CAPAC spécifiant le taux journalier et le nombre de jours de chômage.
☐ Indemnités mutuelle	Une attestation de la mutuelle mentionnant le taux journalier d'indemnisation avec le pourcentage éventuel d'invalidité.
☐ Revenus d'Intégration Sociale CPAS	Une attestation du CPAS mentionnant le montant mensuel perçu.
☐ Allocations handicap	Une attestation du Service Public Fédéral Social (Vierge Noire) ou les derniers extraits de compte.

☐ Si un des membres du ménage de plus de 18 ans n'a **pas de revenus**, une déclaration sur l'honneur.

Documents à joindre si vous êtes dans les situations suivantes (validité maximum 3 mois)

Si vous avez des enfants

Si le ménage comporte un ou plusieurs enfants en hébergement	Jugement, acte notarié ou convention passée devant un médiateur familial agrée (document(s) probant(s)) + numéro du registre national pour les enfants en hébergement. Le document doit préciser explicitement que le droit couvre au moins une nuit (notion d'hébergement). Seuls les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans sur preuve de la perception d'allocations familiales seront pris en considération comme étant en hébergement.
Si vous payez une pension alimentaire, une part contributive, ou une rente alimentaire	Extrait de compte des 6 derniers mois prouvant les versements de la pension alimentaire. Copie du jugement stipulant le montant.

Si une personne du ménage est enceinte:

Une attestation délivrée par le médecin gynécologue précisant la date probable d'accouchement.

Si le ménage a droit à des points de priorité:

Tout document permettant de les justifier (Voir Annexe 2).

Si besoin d'un rez-de-chaussée ou d'un ascenseur:

Un certificat médical d'un spécialiste (Voir Annexe 3).

A remplir par le demandeur :

Coordonnées et composition du ménage

	CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom et les prénoms	_____	_____
Sexe	masculin - féminin	masculin - féminin
Date et lieu de naissance	___/___/_____ à _____	___/___/_____ à _____
Etat civil	□ célibataire □ veuf/veuve □ marié(e) ou cohabitant légal □ divorcé(e) □ séparé(e)	□ célibataire □ veuf/veuve □ marié(e) ou cohabitant légal □ divorcé(e) □ séparé(e)
Nationalité	□ Belge □ Union européenne autres que belges □ Autres ressortissants Nom du Pays _____	□ Belge □ Union européenne autres que belges □ Autres ressortissants Nom du Pays _____
N° registre national	_____/_____/_____	_____/_____/_____
Revenus	□ salarié □ indépendant □ chômeur □ pensionné(e) □ mutuelle □ CPAS □ allocation handicap □ sans revenus	□ salarié □ indépendant □ chômeur □ pensionné(e) □ mutuelle □ CPAS □ allocation handicap □ sans revenus
Handicapé	Oui – non	Oui- non
Téléphone / GSM	_____/_____	_____/_____
E-mail		
Adresse	N° et Rue _____ Code _____ Localité _____ Pays _____	N° et Rue _____ Code _____ Localité _____ Pays _____

Membres faisant partie du ménage (ne plus reprendre le candidat et le conjoint ou le cohabitant).

1	Nom et les prénoms : _____ Sexe : masculin – féminin Date et lieu de naissance ___/___/_____ à _____N° national _____/___/___ Lien de parenté : □ enfant à charge □ enfant hébergé □ ascendant □ autre _____ Revenus : □ salarié □ indépendant □ Chômeur □ CPAS □ mutuelle □ pensionné(e) □ handicap □ sans revenus Handicapé : oui - non
2	Nom et les prénoms : _____ Sexe : masculin – féminin Date et lieu de naissance ___/___/_____ à _____N° national _____/___/___ Lien de parenté : □ enfant à charge □ enfant hébergé □ ascendant □ autre _____ Revenus : □ salarié □ indépendant □ Chômeur □ CPAS □ mutuelle □ pensionné(e) □ handicap □ sans revenus (document officiel : attestation scolaire, CPAS, ONEM…) Handicapé : oui - non

3	Nom et les prénoms : _____ Sexe : masculin – féminin Date et lieu de naissance ___/___/_____ à _____N° national _____/___/___ Lien de parenté : □ enfant à charge □ enfant hébergé □ ascendant □ autre _____ Revenus : □ salarié □ indépendant □ Chômeur □ CPAS □ mutuelle □ pensionné(e) □ handicap □ sans revenus Handicapé : oui - non
4	Nom et les prénoms : _____ Sexe : masculin – féminin Date et lieu de naissance ___/___/_____ à _____N° national _____/___/___ Lien de parenté : □ enfant à charge □ enfant hébergé □ ascendant □ autre _____ Revenus : □ salarié □ indépendant □ Chômeur □ CPAS □ mutuelle □ pensionné(e) □ handicap □ sans revenus Handicapé : oui - non
5	Nom et les prénoms : _____ Sexe : masculin – féminin Date et lieu de naissance ___/___/_____ à _____N° national _____/___/___ Lien de parenté : □ enfant à charge □ enfant hébergé □ ascendant □ autre _____ Revenus : □ salarié □ indépendant □ Chômeur □ CPAS □ mutuelle □ pensionné(e) □ handicap □ sans revenus Handicapé : oui - non

Communes souhaitées

Le présent formulaire sera également transmis aux autres sociétés concernées par la demande

SOIT, vous choisissez **5 entités au maximum** à classer par ordre de préférence:

SOIT, vous choisissez **5 sections de commune ou quartiers maximum** à classer par ordre de préférence

Si vous souhaitez choisir des quartiers qui ne sont pas gérés par La Maison Liégeoise, vous pouvez contacter la société gestionnaire de ce quartier pour avoir les informations à nous communiquer.

Exemple : Si vous choisissez LIEGE en « Entité », votre candidature porte sur: Glain; Liège (4000); Liège (4020); Rocourt; Bressoux; Jupille-Sur-Meuse; Wandre; Grivegnée; Angleur; Chênée; Sclessin; Ans.

Sur la section de commune 4000 Liège, votre candidature porte sur : Burenville, Sainte-Marguerite, Sainte-Walburge, Nord (Saint-Léonard), Cointe et Thier-à-Liège.

Sur la section de commune 4020 Liège, votre candidature porte sur : Amercoeur, Droixhe, Outremeuse et Vennes.

Communes gérées par la Société de Référence OU communes gérées par d'autres Sociétés

POSSIBILITE 1		POSSIBILITE 2
5 entités que vous classez par ordre de préférence. Votre demande porte alors sur toutes les sections de commune qui en dépendent.	**OU**	**5 sections de commune ou quartiers** que vous classez par ordre de préférence. Votre demande portera alors uniquement sur votre/vos choix.
1) ……. 2) ……. 3) ……. 4) ……. 5) …….		1) ……. 2) ……. 3) ……. 4) ……. 5) …….

Choix concernant le logement

➢ Choix : Maison / appartement et studio

Il vous est demandé de porter un choix sur le type de logement : maison et/ou appartement.
Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif comme « uniquement maison » peut donc allonger le temps d'attente.

Soyez attentif au fait que le patrimoine de La Maison Liégeoise est presqu'exclusivement composé d'appartements.

☐ Maison ou appartement

☐ Maison uniquement ☐ de préférence avec jardin

☐ Appartement uniquement ☐ de préférence avec garage

Si vous êtes une personne isolée, souhaitez-vous étedre votre demande pour un studio ? ☐ Oui ☐ Non

➢ Nombre de chambres :

Le nombre de chambres auquel vous pouvez prétendre est défini par la législation. Il n'est dès lors pas nécessaire d'indiquer votre choix. Il est prévu :

- Une seule chambre pour les personnes seules et pour les couples.
- Une chambre supplémentaire pour :
  - Les personnes seules de plus de 65 ans.
  - Les couples dont l'un des membres a plus de 65ans.
  - Les couples dont un membre a un handicap reconnu ou est atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice.
- Pour les enfants :
  - Une chambre pour un enfant unique.
  - Deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de 10 ans et minimum 5 ans d'écart.
  - Deux chambres pour deux enfants de sexe différents si l'un d'entre eux a plus de 10 ans.
  - Une chambre par enfant avec handicap reconnu ou atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice.

Dérogation aux règles de proportionnalité :

□ Si le logement proportionné à la composition de ménage porte sur un logement de 5 chambres ou plus, vous pouvez demander l'autorisation à la Société que votre candidature porte également sur un logement d'une chambre en moins.
En cas d'attribution, vous ne pourrez pas demander une mutation pendant 3 ans.

□ Si vous souhaitez que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart ou plus, soient dans la même chambre, vous pouvez en faire la demande à la Société.
En cas d'attribution, vous ne pourrez pas demander une mutation pendant 3 ans.

□ Si vous ne souhaitez pas la chambre supplémentaire au regard d'un handicap ou d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice.

□ Si vous ne souhaitez pas la chambre supplémentaire dès lors qu'un membre du ménage a plus de 65 ans.

□ Toute autre demande de dérogation au nombre de chambre doit faire l'objet d'une demande motivée à la Société.

En cas de besoin d'un logement adapté au regard d'un handicap reconnu ou d'une maladie dégénérative : Annexe 3

Si vous ou un membre de vote ménage présente un handicap reconnu ou est atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à un déficience motrice attestée par un médecin spécialiste :

Au regard du handicap, présenté par un des membres du ménage, et attesté par un médecin spécialiste, le logement nécessite :

- Un aménagement pour personne à mobilité réduite : ☐ Oui ☐ Non

- Un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage : ☐ Oui ☐ Non

  Être de plain-pied sans escalier ? ☐ Oui ☐ Non

  Être adapté à la circulation en chaise roulante ? ☐ Oui ☐ Non

  Disposer d'abords accessibles en chaise roulante ? ☐ Oui ☐ Non

  Être équipé d'un ascenseur si appartement ? ☐ Oui ☐ Non

  Être situé au maximum à l'étage suivant (si appartement) : ☐☐

  Si les aménagements souhaités ne sont pas repris, décrivez-les et faites compléter l'attestation médicale par un spécialiste:

  ……..

  ……..

  ……..

  ……..

  ……..

Voies et recours:

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de 'Ecluse 21 à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante: Rue Lucien Namêche, 54 à 5000 Namur.

Obligation des signataires

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) nécessite votre accord explicite quant au traitement de vos données à caractère personnel :
« Par la présente, nous (reprendre ici NOM &Prénom du candidat, conjoint et enfants >13 ans)

- _____ - _____
- _____ - _____
- _____ - _____

Donnons notre consentement explicite à la SRL La Maison Liégeoise pour le traitement de nos données à caractère personnel (ou celles de la personne mineure de 13 ans dont nous sommes le représentant légal) qui pourront uniquement être traitées en vue de la gestion de notre dossier pour l'accès à un logement public et ce, dans le respect des finalités décrites dans notre charte vie privée.
Notre « charte vie privée », fait partie intégrante de notre politique de gestion des données à caractère personnel. Elle peut être modifiée à tout moment et peut être consultée via le lien suivant : www.lamaisonliegeoise.be

- Je certifie sur mon honneur que la présente déclaration est sincère et véritable
- Je m'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement de mes revenus et de mon patrimoine, et j'autorise de manière permanente la Société à demander à l'administration des finances tous les documents y relatifs.
- Je m'engage à signaler à la Société tout changement d'adresse, de composition familiale ou de revenus.

Le non-respect de vos engagements entraine la radiation de la demande**.**

Fait à Liège, le _____

Signature précédée de la mention LU **ET APPROUVE** du candidat

Signature précédée de la mention LU **ET APPROUVE** du conjoint ou du cohabitant

(ANNEXE 1)

Nom et adresse de l'expéditeur (administration du logement, organisation sociale du logement) :

LA MAISON LIÉGEOISE

Parvis des Ecoliers 1
4020 LIEGE
Personne de contact : Service Location
Tél. : 04/349.40.40 de 9h à 12h (taper2)

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR,

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du logement social

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !
Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.
Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer !**

A compléter par l'organisme qui délivre ce formulaire :

- **Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :**

Logement social (Code wallon du Logement)
Condition de propriété dans le chef du demandeur

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR : …… (nom + prénom)
Né le ……lieu de naissance ……
N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) …… (nom + prénom)
Né le : …….. Lieu de naissance : ……
N° national : (voir carte d'identité ou carte SIS)

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national.
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……

Domicile : (rue – numéro – bte.) ……
(Code postal) …… (commune)……

Organisme : LA MAISON LIEGEOISE……N° dossier : ……
Identité du demandeur : Nouvelle candidature

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur est, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (vois case 1) **déclare(nt) sur l'honneur :**

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tels que mentionnés en case 1, ne possédaient pas, *pour la totalité*, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

	BIEN 1	BIEN 2
	NEANT	**NEANT**
Commune – pays :	……	……
Rue ou lieu-dit :	……	……
Désignation cadastrale :	……	……
Nature du bien (2) :	……	……
Nature du droit (3) :	……	……

B. Que dans le courant des …… (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date d'aliénation Situation et nature du bien Prix obtenu ou valeur estimée

PAS D'APPLICATION

Signatures obligatoires

DATE DEMANDEUR CONJOINT OU COHABITANT

(1) mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier
(2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain
(3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété
(4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.
(5) Mentionner "NEANT" si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.

(ANNEXE 2) – Documents à fournir pour bénéficier de points de priorité:

Pour un même ménage, le nombre total de points de priorité est obtenu par l'addition des points de la priorité la plus élevée dans la partie du tableau réservée au « situations vécues en termes de logements », des points de la priorité la plus élevée dans la partie du tableau réservée aux « situations personnelles du ménage » avec un point par année d'ancienneté (avec maximum 6 points d'ancienneté).

PRIORITES liées à la situation vécue par le ménage en terme de logement		
Points	Situations	Quel(s) documents fournir ? / Qui le(s) délivre ?
5	Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion ou de transit, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation.	☻ Copie du contrat de bail délivrée par l'organisme gestionnaire du logement Ou ☻ Attestation délivrée par l'organisme gestionnaire du logement
	L'occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », phase 1	☻ Attestation délivrée par l'Administration communale
	Le ménage reconnu victime d'un événement calamiteux (inondation, incendie, éboulement…) Le ménage sans abris	☻ Attestation délivrée par le CPAS (le Président signera l'attestation avec le secrétaire du CPAS sauf dérogation expresse). ☻ Document complémentaire pour les événements calamiteux : Attestation de reconnaissance délivrée par le Fond des calamités.
4	Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation.	☻ Attestation d'inhabitabilité ou de surpeuplement ou d'expropriation délivrée par le bourgmestre compétent ou DGO4. ☻ Arrêté d'expropriation de la commune ou de la région.
	Le ménage locataire dont le bail est résilié par le propriétaire pour occupation personnelle ou pour travaux importants	☻ Contrat de bail ET ☻ Lettre de renon du bailleur pour occupation personnelle ou pour travaux délivrée par le bailleur.
	Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, et pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public.	☻ Compromis de vente délivré par l'Administration communale.
3	L'occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan.	☻ Attestation délivrée par l'Administration communale.

PRIORITÉS liées à la situation personnelle du ménage		
Points	Situations	Quel(s) documents fournir ? / Qui le(s) délivre ?
5	La personne qui quitte ou a quitté son logement suite à des violences intrafamiliales attestées par des documents probants	☻ Documents probants tels que : - une attestation délivrée par un centre d'hébergement, par un CPAS, par une institution spécialisées dans les violences intrafamiliales - Un procès-verbal
4	Le ménage dont les revenus sont issus au moins en partie d'un travail et ne dépassant pas 34.100€ pour une personne seule et 42.600€ pour plusieurs personnes (Montants applicables au 1er janvier 2024 et augmentés de 3.200€ par enfant à charges)	☻ Salariés : copie du contrat de travail ou document attestant d'une relation de travail délivré(e) par l'Administration fiscale ou délivré(e) par l'employeur. ☻ Indépendants : attestation de paiement des cotisations sociales délivrée par l'Administration fiscale ou délivrée par la Caisse de cotisations sociales.
3	Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en a matière.	☻ Attestation de mise en autonomie délivrée par le directeur de l'aide à la jeunesse
	Un des membres du ménage est reconnu handicapé	☻ - Attestation du SPF Sécurité sociale - Une attestation de la mutuelle pour les personnes âgées de 65 ans et plus - pour les enfants :une attestation de l'AVIQ.
	Un des membres du ménage est atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice.	☻ Attestation du médecin spécialiste (**Voir annexe 3**)
	A un membre qui ne peut plus travailler en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.	☻ Attestation délivrée par le Fonds des accidents de travail (rue du trône 100 à Bruxelles) ☻ Attestation délivrée par le fonds des maladies professionnelles (av. de l'Astronomie 1 à Bruxelles).
	Le seul membre du ménage qui travaillait a perdu son emploi dans les 12 derniers mois.	☻ Preuve de l'existence d'un travail dans les 12 derniers mois : Salariés : fiches de salaire, contrat de travail Indépendants : AER, attestation de paiement des cotisations sociales. ET ☻ Preuve de la perte d'emploi : Salariés : C4 délivré par l'employeur Indépendants : attestation de cessation d'activités délivrée par le guichet d'entreprise
	Le ménage bénéficiant d'une pension légale en application de la réglementation en la matière et ne dépassant pas 17.000€ pour personne seule ou 23.200€ pour plusieurs personnes. (Montants applicables au 1er janvier 2024 et augmentés de 3.200€ par enfant à charges)	☻ AER délivrée par l'Administration fiscale ☻ Fiche de pension délivrée par l'Office national des Pensions (ONP) ou SCDF- Pensions. ☻ Revenus actuels
2	Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalide de guerre	☻ Copie d'un brevet de pension délivrée par le SPF Sécurité sociale pour une pension civile. ☻ Copie d'un brevet de pension délivrée par service des Pensions du Secteur Public pour les bénéficiaires d'une pension militaire.
	L'ancien prisonnier politique ou un de ses ayants droit	☻ Attestation délivrée par le SPF Sécurité sociale
	L'ancien ouvrier mineur	☻ Attestation délivrée par l'INAMI

(Annexe 3)

Attestation médicale à compléter par un médecin spécialiste

Je soussigné, ……, Docteur en médecine, atteste que Madame / Monsieur
(Biffer la mention inutile)

Nom : ……
Prénom : ……
Date de naissance : ……
Numéro national : ……
Adresse : ……
……
N° téléphone : ……

Est atteint(e) d'une maladie dégénérative et que celle-ci conduira inévitablement à une déficience motrice.

Pour les raisons de santé attestées par la présente attestation, le/la patient(e) a / aura besoin au sein de son logement des adaptations concrètes suivantes :

O Accessibilité :

- Physique : escaliers ou non ? ……..
- Générale : besoin d'accès à des services de proximité ou des moyens de mobilité si pas de véhicule privé (personnes seules) ?.....

O Logement :

- Maison si RDC ou RDC + premier OK ? ……
- Appartement si RDC ou RDC + premier / escaliers ? ……
- Sanitaires :

  WC : RDC sans marche ou si marches OK ou non moyennant quels aménagements ?

  ……

  SDB : RDC sans marche ou si marches OK ou non moyennant quels aménagements ?

  ……

O Logement PMR indispensable.

O <u>Autres besoins :</u>

……
……
……

Date : ……

Signature et cachet du médecin :

Traitement des données à caractère personnel

La société de logement de service public s'engage à respecter les dispositions normatives relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de sa mission, notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).